suprême en faveur de l'Espagne n'avaient point satisfait l'ambassadeur, qui avait même obtenu le renvoi de M. Texada.

Chose curieuse : l'Espagne, tout en refusant de reconnaître l'indépendance des républiques émancipées, cessait de les inquiéter, mais elle réclamait néanmoins avec persévérance le droit de présentation aux sièges épiscopaux de ses anciennes possessions.

Plusieurs évêchés étaient vacants, quelques-uns depuis nombre d'années. D'autre part, entre ces républiques naissantes, encore mal affermies, et le Saint-Siège, il n'existait ni traité ecclésiastique ni Concordat. La situation ne pouvait donc se prolonger sans causer à la religion de véritables préjudices. Aussi Léon XII déclara-t-il aux cardinaux, dans ce Consistoire du 21 mai 1827, qu'il venait de pourvoir de dignes pasteurs ces Églises dans le veuvage, et cela sans le concours de personne, mais en vertu de son autorité apostolique et de son devoir primordial de paître les agneaux et les brebis.

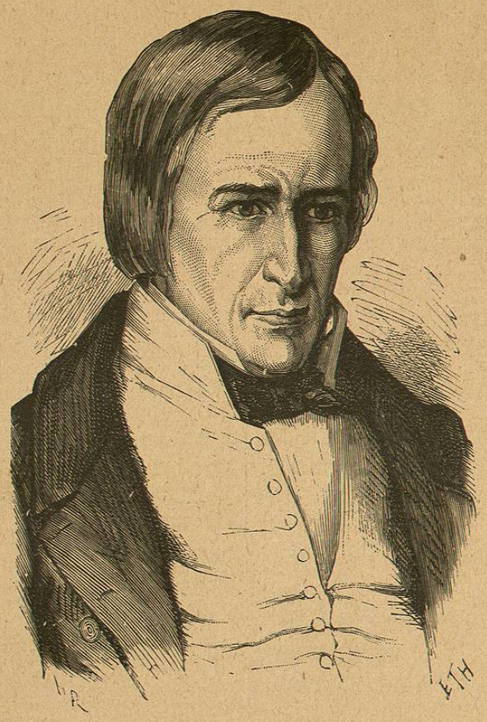

LAMENNAIS

La cour de Madrid se montra fort mécontente, comme on devait s'y attendre : elle manifesta sa mauvaise humeur en différant de recevoir Mgr Tiberi, nonce envoyé en Espagne par Léon XII. Ce fut aussi à cette occasion qu'elle diminua les secours aux œuvres de Terre Sainte, qu'elle les supprima même entièrement en 1835. Cependant dans une lettre à Ferdinand VII, le Souverain Pontife disait à ce prince :

> Parce que Nous plaçons des évêques là où depuis plus de douze ans, vous ne commandez plus, faut-il que vous menaciez même vos États d'Espagne, restés fidèles, d'un système d'altercation avec le Saint-Siège? Nos devoirs Nous viennent d'en haut : vous ne pouvez pas dire que Nous n'avons pas attendu, que Nous n'avons pas écouté M. de Vergas. Il serait lui-même auprès de vous, qu'il vous rendrait compte en témoin véridique de Notre vive douleur d'avoir aujourd'hui à résister aux désirs de Sa Majesté catholique, pour laquelle Nous professons une paternelle affection.

M. de Labrador fut alors envoyé comme ambassadeur pour remplacer M. de Vergas. Ce diplomate, une des gloires de l'Espagne et qui s'était révélé si compatissant en faveur de Pie VI à Valence, et si supérieur au Congrès de Vienne, n'eut pas de peine à rétablir l'harmonie entre Madrid et Rome.

LÉON XII

XI. RAPPORTS DE LÉON XII AVEC ALEXANDRE Ier DE RUSSIE — AVÈNEMENT DE NICOLAS Ier — AFFAIRES DE GRÈCE ET D'ÉGYPTE — LA PETITE ÉGLISE — LA CROIX LUMINEUSE DE MIGNÉ

Entre Rome et Saint-Pétersbourg, les relations étaient alors assez faciles. Alexandre Ier régnait depuis 1801 et l'on sait quelles étaient ses dispositions bienveillantes vis-à-vis du catholicisme. Rome! il l'aimait à ce point qu'on lui avait entendu répéter à ses familiers ce qu'il avait un jour écrit à son ambassadeur.

« Je voudrais être mon ministre à Rome! »

Nous avons établi ailleurs (1) auprès des sources certaines, les preuves de la conversion de ce prince. Parmi ses aides de camp généraux, il y avait un officier de la Savoie, nommé Michaud. Alexandre l'avait envoyé à Rome, porteur d'une lettre pour le pape Léon XII, dans laquelle il disait que, décidé à embrasser la religion catholique, il sollicitait de Sa Sainteté l'envoi d'un prêtre pour recevoir son abjuration. En confiant cette lettre au général, Alexandre ne se faisait aucune illusion sur les difficultés de l'entreprise; et, lorsqu'il le congédia, il dit à Michaud : « Eh bien! si cela est nécessaire, je serai martyr! »

En novembre 1825, le général Michaud fut admis en présence de Léon XII. Il dit au Pape qu'Alexandre le priait de lui envoyer secrètement un prêtre, entre les mains duquel il pût faire sa profession de foi.

Le choix de Léon XII tomba d'abord sur Maur Capellari, Camaldule, qui, plus tard, fut Pape sous le nom de Grégoire XVI. Celui-ci, timide par caractère, conjura le Souverain Pontife de le dispenser de cette mission, et le P. Origli, Franciscain, qui fut plus tard créé cardinal, allait partir quand on apprit la mort de l'empereur à Taganrog, le 1er décembre 1825. Il s'était confessé au prêtre de la chapelle catholique.

En apprenant cette mort, Léon XII, fit insérer au *journal officiel* de Rome la note suivante :

> Alexandre, empereur de toutes les Russies, enlevé dans le fort de l'âge aux espérances de l'Europe, n'y a laissé que la mémoire de ses bienfaits. Magnanime, clément, infatigable, il fut constamment le modèle des rois. L'ordre public, la religion, la civilisation, ont perdu en lui le plus ferme soutien qu'on pût espérer de la sagesse et du pouvoir d'un grand monarque.

Un pareil éloge, tombé d'une telle bouche, surpasse tous les panégyriques.

Le 3 novembre 1826, Nicolas Ier succédait à Alexandre, mais n'héritait pas, tant s'en faut, de ses dispositions envers l'Église catholique (1). Cependant, il accueillit avec beaucoup d'égards Mgr Bernetti, envoyé par Léon XII pour assister à son couronnement.

Le nouveau czar avait marqué son avènement au trône par une suite de mesures qui firent espérer beaucoup du nouveau règne : délivrance des prisonniers, amnistie aux soldats de terre et de mer et aux paysans, remises des sommes dues au fisc pour arrérages d'impôts. Tout cela paraissait surprenant, et Léon XII, entendant raconter ces heureux débuts, s'écriait : « Mais de tels actes sont pleins de grandeur et de courage : tout cela est digne de Henri IV. »

L'avenir ne tarda guère, hélas! à démentir ces heureux présages. Cependant Nicolas maintint à son poste André d'Italinski, le savant polonais qui résidait à Rome depuis 1817 avec le titre d'ambassadeur de Russie près du Saint-Siège. Pie VII, Consalvi, della Somaglia et Léon XII avaient eu d'abord à se plaindre de l'esprit d'opposition de ce diplomate, mais insensiblement il s'était adouci et les rapports les plus agréables existaient entre lui et la cour pontificale. C'était avec cet ambassadeur que Léon XII avait traité les questions délicates concernant les évêchés de Pologne et de Russie. Aussi ce fut un vrai chagrin pour le Pape quand il apprit la mort de ce ministre, qui s'éteignit à Rome le 27 juin 1827, très regretté de toute la cour pontificale.

(1) Voir sa biographie n° 248 des *Contemporains*.

(1) Voir sa biographie n° 21 des *Contemporains*.

Tout en suivant avec la plus grande attention ce qui se passait dans l'immense empire des czars, le Souverain Pontife s'occupait encore des événements qui se déroulaient alors en Grèce, absorbée elle aussi par ses projets d'indépendance. L'arrivée à Rome du capitaine Chiefala donnait à ces sollicitudes toute leur acuité. Il s'agissait, en effet, du moins en apparence, de la réunion des Grecs à l'unité. Mais, pour une telle question, la personnalité de Chiefala paraissait mesquine, d'autant que ce capitaine joignait à sa qualité d'envoyé de la Grèce les fonctions plus modestes de courtier en vins de Chypre.

Il était, en outre, l'auteur d'un livre en langue sanscrite. Ce singulier cumul faisait dire à Italinski : « Eh! que veut ici un homme qui vend du vin, des livres et des églises? »

Les titres de Chiefala ne parurent pas suffisants à Léon XII pour entamer avec un tel messager la négociation de la réunion des Grecs et des Latins, et l'affaire n'eut pas d'autre suite.

Précédemment, l'espoir d'améliorer l'état de la religion en Égypte avait engagé le Pape à confier le titre d'archevêque cophte de Memphis à M. Abraham Chiasciour, de Taata, élève de la Propagande. Pour montrer l'intérêt qu'il prenait à cette question, Léon XII voulut sacrer de ses mains le nouvel archevêque. La cérémonie avait eu lieu le 1er août 1824.

Chiasciour partit peu après, accompagné du P. Canestrari, Minime. Notre chargé d'affaires à Rome, qui n'était autre que le chevalier Artaud de Montor, historien de Léon XII, fut prié de leur délivrer une lettre de recommandation auprès de M. Drovetti, notre consul à Alexandrie; ce qu'il fit.

Mais, à peine arrivé en Égypte, Chasciour avait été emprisonné par Méhémet-Ali, qui prétendait ne le considérer que comme son sujet et tenait pour falsifiées les lettres dont il était porteur. Drovetti, le consul, protesta, réclamant la liberté du prisonnier; Méhémet-Ali soutenait ses prétentions.

Alors Drovetti, prenant cet air tragique, qui en impose assez facilement aux Turcs : « Sachez, dit-il à Méhémet, que je ne puis permettre un affront contre une personne munie d'une lettre écrite par un ambassadeur de la France, et en faveur d'un ami de ce grand Pape que Votre Altesse elle-même admire et honore chaque fois qu'elle m'en parle! »

Le vice-roi parut s'adoucir et, d'une voix à peine perceptible :

« Eh bien! dit-il, au lieu de le tuer en public, laisse-moi seulement ordonner qu'il soit *décollé* sans bruit. »

Drovetti s'indigna de nouveau contre cette justice par trop turque. Méhémet, après avoir menacé de se défaire de son prisonnier par le poison, finit par consentir qu'on le déportât et qu'on le renvoyât au Saint-Père.

Chasciour revint donc à Rome; là on instruisit son procès et il se trouva qu'on avait eu affaire à un fourbe qui, poussé par sa famille, avait été assez habile pour tromper tout le monde. Il fut condamné à la prison et l'on n'entendit plus parler de lui.

Deux ans plus tard, la victoire de Navarin remportée par les Turcs sur la flotte turco-égyptienne, parvenait à Rome, sans y exciter un grand enthousiasme. Cette victoire, en effet, devait-elle assurer aux intérêts religieux les mêmes libertés qu'ils avaient eues sous Ibrahim-pacha? c'est une question difficile à résoudre.

Ces grands intérêts de la chrétienté n'empêchaient pas Léon XII de songer à une portion assez minime sans doute, mais séparée du troupeau par leurs pasteurs eux-mêmes. Nous voulons parler de la *Petite Église*, dont nous avons ailleurs étudié les origines, les développements, les ravages et la décroissance (1). Le Pontife fut informé de l'état d'abandon où ils se trouvaient et son cœur s'en émut. Le 26 juillet 1826, il leur adressa, non plus des menaces ni des condamnations nouvelles, mais la touchante

(1) LA PETITE ÉGLISE, *Essai hist. sur le schisme anticoncordataire*, Paris, Maison de la Bonne Presse, 1894.

exhortation qui commence par ces mots : *Pastoris œterni.*

A l'occasion du jubilé que Nous accordons à l'Église entière, leur disait le pieux Pontife, il est de Notre charge d'appeler au bercail les brebis qui s'en sont éloignées. S'il en est parmi elles qui Nous soient plus chères, ce sont, sans nul doute, celles qui, se croyant encore dans la vérité, ont été perfidement séduites et sont tombées dans un schisme déplorable autant que manifeste, sous le nom de *Petite Église.* O vous, jadis l'objet de l'admiration universelle, vous qui avez soutenu au prix de mille dangers et d'inénarrables souffrances les droits de l'autel et du trône, voici que l'Église vous regarde avec une stupeur mêlée d'indignation. Bien que vous soyez hors de la voie et de l'obéissance, Nous voulons encore vous considérer comme Nos très chers fils, car si vous êtes rebelles, votre révolte ne provient point de la perversité de votre trop grande confiance que vous avez accordée à des guides dangereux et qui ont abusé du nom et de l'autorité même de l'Église catholique.

Défiez-vous de ces conducteurs aveugles, et souvenez-vous que là est l'Église où se trouve Pierre,

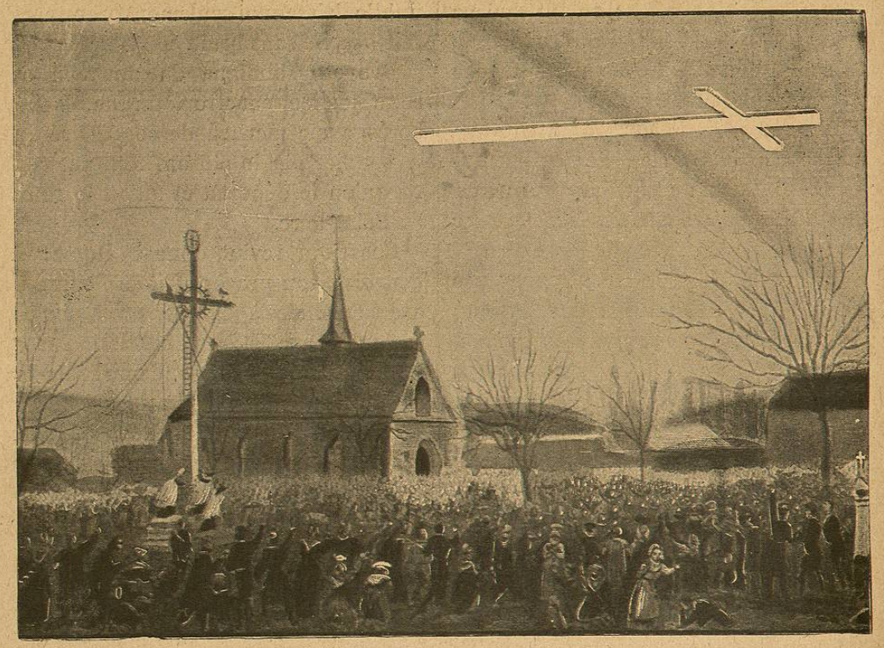

ARPARITION D'UNE CROIX LUMINEUSE, A MIGNÉ, PRÈS POITIERS, LE 17 DÉCEMBRE 1826

que ceux-là n'auront pas de participation à l'héritage de Pierre, qui ne gardent pas l'unité avec son siège indéfectible ou qui le déchirent par des divisions impies. (*S. Ambr., in. ps.* 40.)

Ces avertissements du père ne parvinrent point alors aux enfants égarés: l'heure du retour n'était pas encore venue.

Ajoutons encore que ce fut à cette époque que se produisit la célèbre apparition de la croix à Migné (1). Le résultat de l'enquête ordonnée par Mgr de Bouillé, évêque de Poitiers, fut transmis à Léon XII, qui lui répondit le 18 avril 1827 : « Considérant toutes les circonstances qui environnent cet événement, il paraît qu'on ne peut l'attribuer à aucune cause naturelle. » Puis, dans un Bref du 18 août de la même année, il ajoutait que « personnellement et d'après son jugement particulier, il était persuadé de la vérité du miracle. » A cette occasion, il offrit à l'église de Migné une croix d'or renfermant une parcelle de la vraie croix et accorda une indulgence plénière pour le IIIe dimanche de l'Avent, où l'on fait le souvenir de cette apparition.

(1) Voir la biographie de M. de Curzon, n° 219 des *Contemporains.*

XII. RELATIONS DE LÉON XII AVEC LA FRANCE — L'AFFAIRE DU CARDINAL FESCH — MGR DE PINS NOMMÉ ADMINISTRATEUR DE LYON — LES LIBERTÉS DE L'ÉGLISE GALLICANE — CHARLES X SUCCÈDE A SON FRÈRE — ÉCHANGE DE CADEAUX

La biographie d'un Pape, on le voit, est mêlée à tous les événements de la vie des peuples dans toutes les parties du monde. Mais il en est une qui nous intéresse plus que toute autre, la France.

Voyons donc quelles furent les relations de Léon XII avec notre patrie pendant les six années de son pontificat.

Bien qu'elle eût manifesté pendant le Conclave en faveur du cardinal Castiglioni, la France accueillit avec joie la nomination du cardinal della Genga. Sitôt que Louis XVIII eut reçu notification de l'avènement du nouveau Pape, il s'empressa d'écrire une lettre autographe pleine de ses sentiments de respect et de dévouement.

De Rome, où il était encore, le cardinal de Clermont-Tonnerre, archevêque de Toulouse, adressait de son côté un mandement

si favorable aux idées qu'on appellerait aujourd'hui ultramontaines que le mandement fut déféré au Conseil d'État. L'affaire n'eut pas de suite et Louis XVIII, quels que fussent d'ailleurs ses sentiments personnels, avait besoin devant l'opinion de ménager le Pape et de se montrer officiellement au moins le fils aîné de l'Église.

Une autre question l'embarrassait alors. Le cardinal Fesch résidait à Rome. L'Église de Lyon, dont le prélat était toujours le titulaire, était régie par des vicaires capitulaires; cette longue vacance n'était pas sans affliger les fidèles. Faire revenir en France l'oncle de l'empereur ne semblait point possible; espérer sa démission était une illusion. On trouva ce moyen terme : proposer pour l'Église de Lyon un évêque administrateur. Louis XVIII écrivit le 10 décembre dans ce sens et mit en avant le nom de Mgr de Pins, évêque de Limoges.

Comme ce prélat, disait le roi, ne pourrait exercer ses nouvelles fonctions sans être préalablement revêtu du caractère archiépiscopal, nous prions Votre Sainteté de vouloir bien accorder audit évêque de Limoges un titre d'archevêque *in partibus infidelium*..... En sollicitant ce nouveau témoignage de la bonté paternelle de Votre Sainteté, nous nous empressons de lui renouveler les assurances de notre sincère affection et de notre respect filial.....

Votre dévot fils, le roi de France et de Navarre,

LOUIS,

Contresigné : CHATEAUBRIAND.

Ce fut sur ces entrefaites que la santé de Léon XII inspira tant d'inquiétudes. Le 26 décembre, il recouvrait assez de force pour signer le Bref qui nommait Mgr de Pins administrateur de Lyon.

A cette affaire, relativement facile à traiter, en succéda une autre dont l'intérêt a pâli de nos jours, mais qui, sous la Restauration, comptait encore d'ardents défenseurs sur plus d'un siège épiscopal et dans plus d'un Séminaire. Nous voulons parler des libertés de l'Église gallicane. On se souvient que, même sous le consulat et le premier Empire, Bonaparte avait voulu que les fameux quatre articles de 1682, qui furent longtemps comme l'arche sainte de ces prétendues libertés, fussent enseignés dans tous les Séminaires. Sans créer de conflit ouvert, cette prétention mettait alors entre Rome et Paris une sorte d'opposition qui rendit parfois certaines questions difficiles à régler entre le Saint-Siège et la France, représentée par Mgr de Frayssinous, gallican avéré et chargé des affaires ecclésiastiques.

La mort de Louis XVIII, survenue peu après, offrit à Léon XII l'occasion de rendre hommage à ce prince et à montrer une fois de plus. son affection pour notre patrie. Le 25 octobre, le jour même où l'on célébrait à Saint-Denis les obsèques de Louis XVIII, un service funèbre fut chanté par ordre du Pape dans l'église nationale de Saint-Louis à Rome.

Le 12 novembre suivant, M. le duc de Montmorency-Laval, qui avait quitté Rome depuis quelques mois, y revenait porteur d'une lettre de Charles X. Le roi notifiait officiellement son avènement au trône de France. Nous avons dit plus haut comment Léon XII voulut, par des fêtes magnifiques, associer la Ville Éternelle aux joies que procurait à la France le sacre du roi dans la cathédrale de Reims.

Léon XII donna bientôt de nouvelles preuves de son affection pour la France en choisissant, pour apporter la barrette au nouveau cardinal de Croï, son propre parent, Mgr Ancajani, fils du gouverneur du fort Saint-Ange. Dans le même temps, il envoyait au dauphin de France le cimier et l'épée (1), attention des plus délicates envers le héros de Cadix, libérateur de l'Espagne. A la duchesse de Berry, il offrait le marteau d'argent qui avait ouvert la porte jubilaire, deux camées et deux reliquaires, l'un du bois de la crèche, l'autre du tombeau des saints apôtres.

Ces attentions de Léon XII pour la France étaient fort remarquées, critiquées

(1) Le *cimiero* ou *beretone* est une sorte de casque du moyen âge que les Papes envoient au prince catholique qu'ils veulent honorer, tels que le furent don Juan d'Autriche, Sobieski et le prince Eugène. Le *stocco* est une épée très lourde et de forme antique. De ce mot italien, on a fait notre vieux mot français *estoc*, frapper d'*estoc*, c'est-à-dire avec la pointe.

même par d'autres, qui en prenaient ombrage; ce qui fit dire un jour au Pape, parlant au cardinal della Somaglia : « Nous savons tout ce que l'on dit de Nous. Il semble à tous que Nous ne Nous occupions que de la France. Vous savez bien déjà que tout gouvernement quelconque ne doit pas cesser d'avoir les yeux fixés sur la France; il en sort tant de bien et tant de mal! »

XIII — CHARLES X PROTÈGE LE COMMERCE DE ROME — LÉON XII FAIT CESSER LE BRIGANDAGE — LES RELIGIEUSES DU SACRÉ-CŒUR A ROME — BÉATIFICATION DE MARIE-CLOTILDE DE FRANCE

Il y avait donc entre Rome et Paris un continuel échange de bons procédés et une entente cordiale. Et l'on put s'en convaincre peu après, par l'appui que le gouvernement de Charles X prêta au commerce italien, souvent troublé par les corsaires d'Algérie. Léon XII avait demandé protection contre ces pirates, et nos flottes de la Méditerranée reçurent l'ordre de faire respecter à l'égal du nôtre le pavillon pontifical. Le résultat fut immédiat. Aucun des pèlerins, venant à Rome pour le jubilé, n'eut à se plaindre des Barbaresques, comme on les appelait alors.

De son côté, le gouvernement pontifical avait mis tout en œuvre pour purger la campagne romaine des brigands qui infestaient encore à cette époque les grands chemins, et qui, leurs crimes accomplis, se retiraient dans les montagnes presque inaccessibles des Apennins ou de la Calabre. Léon XII fit appel à la douceur plus encore qu'à la force, afin d'arrêter ces brigandages. Il fit surveiller avec soin la ville de Sonnino, le principal repaire des révoltés et, moitié par persuasion, moitié par l'autorité des hommes religieux et influents du pays, il fit distribuer des récompenses à ceux qui faisaient leur soumission; il transporta en d'autres provinces les *Sonninois* les plus factieux. Déjà, dans l'été de 1824, le Pape avait envoyé le cardinal Pallotta à Ferentino, le chargeant de réprimer avec plus de rigueur les brigandages et assassinats qui se commettraient encore sur les grandes routes. La mission de ce cardinal n'avait pas réussi. Il fut rappelé et remplacé peu après par Mgr Benvenuti. auquel on adjoignit, en qualité de commandant militaire, un colonel de carabiniers, nommé Ruvinetti. Ce soldat de tête et de poigne entra résolument en campagne contre les brigands et contre Massarone, leur chef célèbre, et finit par rendre la paix à la province (1).

Toutes ces mesures avaient rassuré les pélerins qui, de France et de toute l'Europe, affluèrent l'année suivante à Rome jusqu'au 24 décembre, jour où Léon XII ferma la porte jubilaire avec la même solennité qu'il l'avait ouverte l'année précédente à la même date. Et c'était le lendemain, jour de Noël, que le Pape avait béni, selon l'usage, le cimier et l'épée destinés au duc d'Angoulême, dont nous avons parlé plus haut.

On eut encore l'année suivante une preuve des bonnes relations qui existaient entre les deux pays. Le cardinal della Somaglia avait, par un édit des premiers mois de 1826, frappé d'un droit énorme tous les bâtiments qui abordaient dans les ports de Sa Sainteté. Ce droit visait surtout l'Autriche qui, par l'Adriatique, s'efforçait d'exporter vers l'Italie l'excédent de ses produits en vins, en blés et en bestiaux. Mais les Français trouvaient ces droits d'autant plus onéreux et impolitiques; que la conduite du roi avait été plus généreuse dans son intervention près du bey d'Alger. Gènes, mais surtout Marseille, se plaignirent hautement; il fut fait droit à leurs demandes et les tarifs furent rapportés. Afin de témoigner de sa reconnaissance, le Pape fit alors présent au roi d'une mosaïque si belle, que M. de

(1) Un Français, M. Soyer, sculpteur en bronze, se trouvant à Rome en 1826, éternisa le souvenir de ce bienfait par une médaille sculptée de concert avec le célèbre Guérin, directeur de l'École des beaux-arts. Cette médaille, dont un moulage en plâtre fut exposé en 1828 au musée du Louvre représentait Léon XII autour duquel on lisait cette inscription :

LEONI XII P. M.
ITINERIBUS ET NEMORIBUS
PRŒDONUM INCURSU EXPEDITIS
GALLICI APELLEÆ ARTIS CULTORES
AN. MDCCCXXVI